

Vous êtes **responsable** des **ressources humaines**
et souhaitez **accompagner vos salariés**
et être **conseillé** sur la **thématique retraite** ?



Des services en ligne sur
www.lassurance retraite.fr

Des réunions collectives
d'information retraite en entreprise



Des ateliers collectifs
sur les démarches de retraite



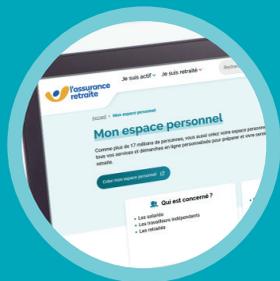
Des rendez-vous en agence,
par téléphone ou en visio pour des conseils
et informations sur les démarches



Des webinaires et podcasts sur
www.carsat-lr.fr



Transition emploi-retraite : les dispositifs et démarches



1^{re} démarche à effectuer par vos salariés

Créer son espace personnel sur le site de l'assuranceretraite.fr

> RETRAITE ANTICIPÉE POUR CARRIÈRE LONGUE

Départ
avant
l'âge légal



LES DÉMARCHES

- **Vérifier** la complétude de sa carrière avec le service en ligne « Consulter mon relevé de carrière »
- **Utiliser** le service « Obtenir mon âge de départ à la retraite » pour savoir rapidement si vous pouvez bénéficier d'une retraite anticipée pour carrière longue
- **Générer** l'attestation de départ à la retraite anticipée pour carrière longue en ligne en utilisant le service « Obtenir mon âge de départ à la retraite »

Plus d'informations sur carsat-lr.fr
Actif/Je souhaite partir plus tôt à la retraite/J'ai une carrière longue

> RETRAITE PROGRESSIVE

Départ
avant
l'âge légal



LES DÉMARCHES

- **Compléter** le formulaire « Demande de retraite progressive »
- **Demander** à son employeur de remplir l'attestation employeur
- **Adresser** ces deux documents par courrier à la Carsat L-R

Ou prendre rendez-vous avec un conseiller retraite
Plus d'informations sur carsat-lr.fr
Actif/Je souhaite partir plus tôt à la retraite/La retraite progressive

> RETRAITE

Départ
à
l'âge légal



LES DÉMARCHES

- **Inform**er son employeur
- **Déposer** sa demande en ligne en utilisant le service « Demander ma retraite », entre 4 à 6 mois avant la date de départ souhaitée

Plus d'informations sur carsat-lr.fr
Actif/Ma préparation à la retraite/Demander votre retraite

> CUMUL EMPLOI-RETRAITE

Reprise de
l'activité
après
la retraite



LES DÉMARCHES

- **Compléter** le formulaire « Demande de retraite à la suite d'un cumul emploi-retraite »
- **Déposer** votre demande par courrier, accompagné des pièces justificatives, auprès de la Carsat L-R

Ou prendre rendez-vous avec un conseiller
Plus d'informations sur carsat-lr.fr
Retraité/Améliorer le montant de votre retraite/Reprendre une activité

Contact : conseil.entreprise@carsat-lr.fr